

617 Vedette matière - Nom géographique hiérarchisé

Définition

Cette zone contient un point d'accès structuré pour les lieux utilisés comme vedette matière.

Occurrence

Facultative.
Répétable.

Indicateurs

Indicateur 1	blanc	Non défini
Indicateur 2	blanc	Non défini

Sous-zone(s)

- \$a Pays
Facultative.
Non répétable.
- \$b État, région, etc.
Division administrative d'échelon immédiatement inférieur au pays (EX 3).
Facultative.
Non répétable.
- \$c Division administrative intermédiaire
Division administrative d'échelon inférieur à l'exclusion des villes (EX 3).
Facultative.
Répétable si plusieurs échelons sont indiqués, en allant du plus grand au plus petit.
- \$d Ville, etc.
Nom d'une ville, d'un bourg, d'un village ou de toute zone habitée qui n'est pas une subdivision d'une entité plus grande (pour une telle entité, voir \$k) (EX 3, 4, 7).
Facultative.
Non répétable.
- \$e Lieu précis
Bâtiments désignés par leur nom, espaces publics, véhicules, etc.
Facultative.
Répétable.
- \$k Subdivision de ville
Au sein d'un espace habité, unité plus petite que la ville, telle que l'arrondissement, le quartier, la rue.
Facultative.
Répétable si plusieurs échelons sont indiqués, en allant du plus grand au plus petit.
- \$m Autre entité géographique
Entité géographique terrestre non administrative, telle qu'un océan, une île, une montagne, etc. (EX 8, 9).
Facultative.
Répétable si plusieurs échelons sont indiqués, en allant du plus grand au plus petit.

- \$n** Zone extraterrestre
Toute entité ou espace extraterrestre, et toute caractéristique géographique d'une telle entité.
Facultative.
Répétable si plusieurs échelons sont indiqués, en allant du plus grand au plus petit.
- \$o** Zone géographique plus grande que le pays
Monde, hémisphère, continent
Cette sous-zone doit apparaître en premier dans toute zone où elle est présente (EX 1, 8).
Facultative.
Répétable si plusieurs échelons sont indiqués, en allant du plus grand au plus petit.
- \$2** Code du système d'indexation
Source des termes employés dans les sous-zones \$a – \$d et \$k – \$o¹ lorsqu'ils proviennent d'un répertoire toponymique ou d'un thésaurus publié. Les codes doivent être empruntés à la liste *Subject headings and term source codes*, maintenue par la Bibliothèque du Congrès². En l'absence de code, indiquer l'abrégé du titre intégral de la source.
Obligatoire quand cela s'applique (EX 8, 9).
Non répétable.
- \$3** Identifiant de la notice d'autorité
Numéro d'identification de la notice d'autorité correspondant à la vedette.
Cette sous-zone s'utilise en liaison avec le format UNIMARC des notices d'autorité, *UNIMARC/A*.
Facultative.
Non répétable.

Zone(s) connexe(s)

- 607 Vedette matière - Nom géographique
Cette zone contient des données saisies selon les règles du système d'autorité utilisé, y compris les subdivisions de sujet, géographique et chronologique.

Remarque(s) sur le contenu de la zone

Le contenu de cette zone peut se présenter sous forme hiérarchisée (par exemple : pays, état ou région et ville) ou non hiérarchisée (par exemple : ville seule), en fonction des usages de l'établissement et de la complétude des informations disponibles.

Les sous-zones \$c, \$k, \$m, \$n et \$o sont répétables lorsque les termes qu'elles contiennent sont empruntés à un répertoire toponymique ou à un thésaurus appliquant une arborescence (par exemple : \$oAmerica\$oNorth America\$aCanada).

Lorsqu'elle est présente, la sous-zone \$e est normalement la dernière sous-zone alphabétique utilisée.

Lorsqu'elle est présente, la sous-zone \$o précède normalement le \$a.

Dans la sous-zone \$2 Code du système d'indexation, s'il n'existe aucun code approuvé pour représenter le système utilisé, son nom doit être abrégé conformément à la norme ISO 4:1997 – *Règles pour l'abréviation des mots dans les titres et des titres de publication*.

¹ NdT : la 3^e édition d'*UNIMARC Manual: bibliographic format* (K. G. Saur, 2008) indique par erreur "\$a – \$d et \$k – \$n".

² NdT : <http://www.loc.gov/standards/sourcelist/subject.html>.

Exemple(s)

Exemples propres à l'édition française : aucun.

Pour permettre la comparaison, les EX 1 à 6 sont repris et adaptés des exemples de la zone 607.

- EX 1 ■ 617 ## \$oEurope
617 ## \$oEurope\$oWestern Europe
- EX 2 ■ 617 ## \$aGreat Britain
- EX 3 ■ 617 ## \$aUnited Kingdom\$bEngland\$cDevon\$dExmouth
- EX 4 ■ 617 ## \$dRome (Ancient)
- EX 5 ■ 617 ## \$aUnited States
617 ## \$aCanada
- EX 6 ■ 617 ## \$oEurope
- EX 7 ■ 617 ## \$dBaghdad
- EX 8 ■ 617 ## \$oAsia\$mHimalaya\$mCentral Nepal Himalaya\$mKhumbu Range\$mMakalu
\$2pemracs

Classification de : Peakbagger.com Mountain Range Classification System.

- EX 9 ■ 617 ## \$bNorth Carolina\$cSwain\$mGreat Smoky Mountains National Park\$2gnis

Classification de : U.S. Geological Survey Geographic Names Information System.

Note: ni 'pemacs' ni 'gnis' ne sont encore enregistrés comme codes MARC ; 'tgn' (Getty thesaurus of geographic names), utilisé dans l'exemple 10 de la zone 620, l'est et figure dans la liste Subject headings and term source codes.